



Compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 22 JUILLET 2026

Présents : Mme SIELVY Sandra,
Mmes, BERNARD Isabelle, CARRIERE Christiane, COSTES Marine GARDES Catherine, PRIVAT Lydia ;
Mrs ANGLADE Mathieu GUILLOTH Benjamin, MERCUI Hervé, NICOLAS Noël, SENSEBY Christian.

COLIN Vincent a donné procuration à Sandra SIELVY,
GUERINI Carine a donné procuration à Christian SENSEBY,
GRANIER Virginie a donné procuration à Christiane CARRIERE,
DELMAS Jean-Claude absent,

VOTANT 14

Marine COSTES est nommée secrétaire de séance

1. Approbation du Procès-verbal de la dernière séance du Conseil Municipal 14 POUR

2. Mise en arrêt provisoire du marché de rénovation et extension de la salle des fêtes de Mandailles

Lors de sa séance du 8 juillet 2026, le Conseil Municipal avait ajourné sa décision afin de disposer d'un délai de réflexion supplémentaire sachant que les réponses aux entreprises doivent être notifiées avant le 24 juillet.

Madame le Maire informe l'assemblée que la Préfecture a confirmé que ce projet n'a pas été retenu au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) 2026 mais que la demande peut être relancée pour les attributions d'octobre.

Par ailleurs, le Conseiller aux Décideurs Locaux (CDL) de la Trésorerie a émis un avis défavorable à la souscription d'un nouvel emprunt au regard des engagements financiers déjà supportés par la commune, toutefois, c'était sans savoir qu'un emprunt se termine en 2027.

Madame le Maire informe que des fonds inattendus ont été attribués à la commune permettant d'envisager un équilibre économique de l'opération dans des conditions compatibles avec les contraintes budgétaires de la commune.

Considérant ces nouveaux éléments et après en avoir délibéré, Le Conseil municipal, à 13 VOIX et 1 abstention (Noël NICOLAS) des membres présents et représentés, décide de ne pas déclarer

sans suite la procédure de consultation relative aux travaux de rénovation et d'extension de la salle des fêtes de Mandailles.

La procédure est donc poursuivie et le conseil municipal autorise Madame le Maire à remettre les deux décisions qui avaient été ajournées à l'ordre du jour, à savoir :

- L'Attribution du marché public à procédure adaptée pour les travaux de rénovation et d'extension de la salle des fêtes de Mandailles
- La validation du plan de financement

3. Attribution du marché public à procédure adaptée pour les travaux de rénovation et d'extension de la salle des fêtes de Mandailles.

Au vu du dossier de consultation, considérant l'analyse réalisée par le maître d'œuvre et suivant l'avis de la commission communale des travaux, le conseil municipal décide à 13 VOIX POUR et 1 abstention (Noël NICOLAS) de valider les offres suivantes :

N° LOT	Désignation	Entreprise retenue	BASE €HT	Option 1	Option 2	Option 3
1	DÉSAMIANTAGE	PUECHOULTRES	5 820.00€			
2	TERRASSEMENT-VRD	EGTP	39 563.00€			
3	GROS-ŒUVRE	MVM ESPALION	85 450.50€			
4	CHARPENTE-BARDAGE	GUIRAL MARCILHAC	20 847.63€			
5	COUVERTURE-ZINGUERIE	GUIRAL MARCILHAC	48 044.25€			
6	MENUISERIE EXTÉRIEURE	GALTIER	41 278.97€			2 621.13€
7	ENDUITS EXTÉRIEURS	DACUNHA	9 604.52€			
8	PLÂTRERIE	PIGEON JP	23 150.00€			
9	MENUISERIE INTÉRIEURE	NORD AVEYRON MENUISERIE	10 460.00€			
10	FAUX-PLAFONDS	BELET ISOLATION	9 400.00€			
11	CARRELAGE-FAIENCES	SANHES JC ET FILS	21 234.60€			
12	PEINTURE	GASTON PERE ET FILS	13 496.50€			
13	ELECTRICITE	BERNANRD JULIEN	59 536.50€			
14	CVC	CLEVIA	30 264.99€			
SOUS-TOTAL €HT			418 151.46€			2 621.13€
TOTAL €HT			420 772.59€			

OPTION 1 Auvent 01 - non retenue

OPTION 2 Auvent 02 – non retenue

OPTION 3 stores - retenue

4. Validation du plan de financement

Le projet de rénovation et d'extension de la salle des fêtes de Mandailles a été engagé lors du précédent mandat. Toutefois, le conseil municipal, pleinement conscient de l'importance de cet équipement pour la vie locale, souhaite aujourd'hui mener ce projet à son terme.

La salle des fêtes de Mandailles a été construite dans les années 1980 grâce à l'engagement bénévole des habitants du village. Depuis lors, aucune rénovation d'envergure n'a été réalisée. Cette réalisation collective a créé un attachement particulier à cet équipement, qui demeure aujourd'hui un lieu emblématique de la vie locale.

PV Affiché le : 23/07/2026

Située au cœur du village et bénéficiant d'un accès facilité par une topographie peu contraignante, cette salle constitue un véritable lieu de rencontre et de convivialité. Elle accueille de nombreuses activités ouvertes à l'ensemble des habitants de la commune et des environs.

Au-delà de ces usages réguliers, elle accueille également des réunions associatives, des manifestations familiales, des événements festifs, culturels ou sportifs. Elle contribue ainsi pleinement au maintien du lien social, au développement des pratiques culturelles locales et à la lutte contre l'isolement en milieu rural.

Cependant, ce bâtiment ne répond plus aux exigences actuelles. Sa toiture en fibrociment vieillissante présente désormais plusieurs défauts d'étanchéité. Plus largement, l'équipement ne satisfait plus aux normes énergétiques et d'accessibilité, ni aux besoins actuels des usagers.

La rénovation permettra de préserver les activités existantes tout en développant de nouveaux services à destination de la population. Elle pourra notamment accueillir des permanences en partenariat avec le Centre social de la Communauté de des Causses à l'Aubrac (France Services, information seniors, information jeunesse, etc.), ainsi que des actions autour du numérique : ateliers, formations ou conférences.

L'ambition de la commune est de faire de cet équipement un lieu intergénérationnel, accessible à tous, favorisant le vivre-ensemble en participant à l'attractivité du territoire et qui s'inscrive pleinement dans les objectifs de transition énergétique et de maîtrise des consommations d'énergie poursuivis par les politiques publiques nationales.

Le coût prévisionnel de l'opération s'élève à **420 772.59€ HT**.

Compte tenu de l'importance de cet investissement pour notre commune, tant au regard de son utilité sociale que de son impact financier, Madame le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter un soutien financier pour la réalisation de ce projet structurant.

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré à 13 VOIX POUR et 1 abstention (Noël NICOLAS) des membres présents ou représentés sollicite auprès de l'État, la Région Occitanie et Le Département de l'Aveyron, une participation financière.

Fin de la séance 23h30